RCS: NANTERRE Code greffe: 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 01922

Numéro SIREN : 315 172 445 Nom ou dénomination : BEAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2022 sous le numéro de dépôt 59054

BEAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 960 euros

6 place de la Pyramide 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

315 172 445 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre, à 16 heures 30,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sis 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre présent à l'Assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Damien LEURENT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate l'absence de Scrutateur.

Monsieur François DESTOMBES est désigné Secrétaire de la Séance.

Le cabinet COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE CFCE, Commissaire aux comptes de la Société, est absent excusé.

La feuille de présence, qui sera certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent le nombre d'actions ayant droit de vote requis par la Loi et les Statuts et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- la copie des lettres de convocation des Associés,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mai 2022,
- le Rapport de Gestion du Président,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- les Statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

DLE

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente le Rapport de Gestion, puis lecture est donnée des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant et constate que la Société n'est plus tenue de désigner un Commissaire aux comptes.

En conséquence, sur proposition du Président, compte tenu que la Société n'a pas dépassé au cours des deux derniers exercices les seuils définis par l'article D 221-5 du Code de Commerce et conformément au 2^{ème} paragraphe dudit article, l'Assemblée Générale décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 10 novembre 2022.

Le Président

